



imprudence piéton en traversant la route

Par **panatinaikos1898**, le 11/03/2023 à 19:55

bonjour

un JEUNE piéton imprudent vient percuter une voiture sur la portière droite. L'&gèrement blessé, il demande des réparations pécunières au conducteur du véhicule? Que doit faire le conducteur ? Je précise qu'une main courante a été établie au commissariat de police et que le père de l'enfant a fait un desistement.

Par **Henriri**, le 12/03/2023 à 09:31

Hello !

Le "jeune" piéton est-il mineur ? Le conducteur a-t-il déclaré l'accident à son assurance (constat amiable) ? Le piéton demande des réparations pécunières de quoi et sur quelle base ?

Je dirais que le conducteur doit laisser le père du piéton mineur ou le piéton majeur engager une action...

A+

Par **Lag0**, le 12/03/2023 à 11:44

Bonjour,

Pourquoi ouvrir plusieurs sujets ?

https://www.experatoo.com/litiges/accident-suite-imprudence-pieton_171385_1.htm

Pour mieux comprendre la situation, il y a besoin de lire vos 2 sujets...

De plus, dans l'autre sujet vous écrivez :

[quote]

L'enfant n' eu aucun dommage corporel

[/quote]

Et dans celui-ci :

[quote]

L&gèrement blessé

[/quote]

Difficile de s'y retrouver...

Par **BrunoDeprais**, le **12/03/2023** à **12:09**

Bonjour,

A quoi sert d'être assuré?

Constat, et rien d'autre, sauf si bien entendu vous voulez prendre le risque de vous retrouver avec un plainte.